Elections Professionnelles

DES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES
AU SERVICE DE TOUTES ET TOUS

La CGT vous présente via cette communication son bilan de la mandature et ses propositions des Activités Sociales et Culturelles pour les prochaines années dans le cadre du Comité Social et Economique.

Au cours de cette mandature, les ASC ont été en rupture avec les pratiques unitaires précédentes et insuffisamment diversifiées pour permettre la satisfaction de tous les agents.

Depuis la création de Pôle emploi, la Commission ASC du Comité d'Etablissement (regroupant des représentants de toutes les organisations syndicales ayant des élus) se réunissait régulièrement pour mettre en œuvre les orientations décidées par les élus, être informée de la situation budgétaire du CE, étudier les demandes de secours…

En septembre 2017, le Président de la Commission ASC (SNU) a démissionné et n'a jamais été remplacé depuis. Les éluEs CGT n'ont cessé d'encourager la reprise de discussions collectives entre organisations syndicales pour l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle présidente. La majorité au Comité d'Etablissement SNU - CFDT a décidé d'imposer ses choix au détriment des pratiques unitaires existantes. **La CGT a dénoncé l'absence de transparence générée par ce fonctionnement, l'absence de lisibilité/contrôle de l'ensemble des élus sur le suivi financier du budget des ASC, l'absence de toutes les organisations lors de l'attribution des voyages (par tirages au sort)…**

Un budget « Secours » a été voté en début de mandature, il n'a pas été épuisé du fait d'une gestion « frileuse » malgré de nombreuses demandes de collègues en grande difficulté. **La CGT a systématiquement voté POUR l'ensemble des demandes des collègues en difficulté.**

Par ailleurs, le bilan de **l'exercice 2018**, présenté en septembre 2019 (une première ! (sic !) car depuis toujours présenté en Avril ou Mai) a fait apparaitre **un reliquat d'un montant de 264 518 euros** (sur un budget de plus de 2 millions d'euros) ! Lors des précédents mandats, ce reliquat était traditionnellement redistribué à l'ensemble des agents en début d'année suivante, souvent sous forme de chèques vacances et modulé selon les revenus de chacun. **Cela n'a pas été le cas pour ce reliquat considérable du budget 2018, qui pourtant correspondait à une somme de +/- 100 euros pour chaque agent**

Enfin, pour la CGT, les Activités Sociales et Culturelles doivent bénéficier à tous les agents, être utiles à leur foyers ou leur famille, au quotidien comme pour leurs vacances et leur permettre de découvrir des activités culturelles, sportives, festives (soutenues par le CE) au plus proche de nos domiciles. Force est de constater que dans le cadre de cette mandature, ce ne fut pas le cas pour la majorité des agents bretons.

- ⇨ **La CGT s'engage pour une gestion en toute transparence** tant au niveau des autres organisations syndicales qu'envers les agents avec pour ambition des ASC ouvertes à tous, diversifiées, solidaires et innovantes ; des ASC permettant des prestations locales mais aussi de vacances ; des ASC « tout compris » ne générant pas de surcoûts supplémentaires,
- ⇨ **La CGT s'engage à proposer un budget des ASC au plus juste** (qui comprend voyages, sorties…, mais également aussi **toutes les dotations revalorisées** de type « chèques vacances » pour les agents ou leurs enfants, secours…) pour éviter de générer un reliquat et ainsi favoriser l'accès du plus grand nombre de collègues aux prestations.
- ⇨ **La CGT s'engage à s'abstenir de porter un jugement de valeur** sur la source des difficultés lors des demandes de secours.

Pour le maintien des Secrétaires Administratives actuelles au Comité Social et Economique

Notre direction a décidé de profiter de la mise en place du CSE pour stopper les mises à disposition des deux secrétaires administratives du CE. **Seule la CGT continue à revendiquer le maintien de ces mises à disposition au nom du maintien de l'usage.**

Si vous avez bénéficié de voyages, sorties ou chèque vacances, c'est surtout grâce aux secrétaires qui sont les « petites mains » essentielles au fonctionnement du CE. MERCI A ELLES.

La CGT, consciente de la réduction des moyens accordés aux éluEs dans le cadre du CSE, sensible à la situation professionnelle des secrétaires, attachée à la continuité de la gestion des ASC et **souhaitant privilégier l'HUMAIN avant tout**, s'est impliquée pour construire une majorité au Comité d'Etablissement, aux cotés de FO, SUD et d'ex-élus CFDT, permettant leur embauche avant la fin de la mandature actuelle. Malheureusement les élus CFDT et SNU n'ont pas souhaité faire ce choix.

La CGT, fidèle à ses valeurs, défend la reconnaissance des qualifications de tous les agents, revendique le maintien dans l'emploi de tous les salariés, et donc **Le maintien des secrétaires administratives au sein du futur CSE** (puisque tel est leur souhait) **aux mêmes conditions** que leur contrat respectif actuel en termes de durée, de temps de travail, de niveau de salaire, d'ancienneté et en s'alignant pour tous les autres avantages sur la CCN de Pôle Emploi.

Les principes que la CGT souhaite poursuivre, défendre, et proposer

- Distribuer des prestations ASC revalorisées et modulées le plus possible selon les revenus (grilles selon le revenu fiscal de référence) et la composition du foyer, dans un rapport minimal de 1 à 4, afin de permettre à chacunE de pouvoir bénéficier d'activités.
- Ouvrir sur des activités au choix des agents, les plus diversifiées possibles, individuelles ou collectives, seul ou avec conjoint ou accompagnant et enfants, au plus près du lieu de vie (proposition de prise en charge agent/enfant : 80% et conjoint/accompagnant : 50%).
- Faire en sorte que le reste à charge pour les agents soit le plus faible possible lorsque le CE subventionne des activités.
- Que les ASC soient gérées et discutées par une commission intersyndicale.
- Favoriser l'accès aux vacances, aux loisirs, à la culture pour tous les agents et aussi pour ceux qui y ont le moins accès (CDD, CAE, petits indices et retraités…)
- Garantir une stabilité dans la distribution sans remettre en cause continuellement les modalités et les critères de répartition
- La CGT est favorable à une mutualisation de certaines prestations au niveau national pour une plus grande solidarité et égalité entre les agents de Pôle emploi sur l'ensemble du territoire.
- Le choix d'un prestataire de loisir social et solidaire régional. Il s'agit d'un choix délibérément à l'opposé d'une culture de masse, d'une culture de consumérisme, sponsorisé et ubérisé par des grands groupes. De plus, choisir un prestataire associatif à taille humaine, c'est garder, pérenniser voire créer des emplois
- La CGT a toujours privilégié le collectif sur l'individu, l'humain sur la numérisation à outrance, une billetterie gérée par une association à taille humaine et à but non lucratif contre un prestataire privé lié à la grande consommation, et des activités collectives de proximité (comme les spectacles de Noël par exemple). L'objectif d'un Comité d'Etablissement n'est pas de distribuer un complément de salaire mais bien de proposer des activités SOCIALES et CULTURELLES.

Elections professionnelles du 28 octobre au 8 novembre,

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA CGT POLE EMPLOI BRETAGNE

La CGT Pôle emploi Bretagne 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes

☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet